



22 janvier 2024

Edito : Y-a-t-il un pilote dans l'avion ? - Calculez votre DGH ! - Brèves : Grève le 25 janvier, HMIS le 30 janvier, Rupture conventionnelle, Mutations INTER 2024, Accès au corps des agrégés.

Y-a-t-il un pilote dans l'avion ?

A ce jour, nous n'avons plus de ministre délégué à l'Enseignement Pro... Certains se demandent même si nous avons un Ministre de l'Education Nationale tellement Amélie Oudéa-Castéra semble ne pas être à la hauteur de la tâche... Ceci dit, Carole Grandjean, Pap Ndiaye et d'autres avant, l'étaient-ils ?

Vous écrire que nous n'avons plus de Ministre à qui le SNETAA-FO peut s'adresser n'est évidemment pas un scoop, mais ce n'est pas non plus anodin, car nous nous sommes rendu compte cette semaine que cette info n'était pas forcément arrivée chez tous les acteurs de la Voie Pro... Certains chefs d'établissement espéraient même encore la semaine passée avoir une visioconférence avec Carole Grandjean pour récupérer des informations concernant les éventuelles nouvelles grilles de Bac Pro et l'organisation de l'année de Terminale... Il faut dire que beaucoup sont en très grande difficulté, car les DASEN, notamment en Gironde et dans les Pyrénées Atlantiques (un peu plus tard dans les autres départements), leur ont demandé de faire remonter un premier projet de répartition de leur DGH pour ce lundi 22 janvier sans qu'ils n'aient été destinataires d'instructions officielles pour se faire. Oui, la maltraitance de l'institution, c'est pour tous les personnels de l'Education Nationale, y compris d'encadrement.

Edito

Nous n'avons donc plus de Ministre et pas de texte officiel sur la réforme qui devrait pourtant être effective à la prochaine rentrée, mais l'autorité académique continue d'avancer comme si de rien n'était... En effet, elle convoque un Comité Social d'Administration Académique ce mardi 23 janvier avec à l'ordre du jour notamment la répartition des enveloppes départementales d'emplois... Pour que dès début février chaque DASEN réunisse un Comité Social d'Administration Spécial Départemental afin de faire voter les DGH... Ces DGH respecteront-elles les futures règles ? Personne ne peut l'affirmer à ce jour. Pourtant, ce n'est pas sans conséquence sur la vie des enseignants, vous le savez, une répartition de la DGH entraîne parfois des suppressions de poste. Y-a-t-il un pilote dans l'avion ?

Chers collègues, la situation est de plus en plus catastrophique. Mais en attendant que le plus grand nombre prenne conscience de la nécessité d'une mobilisation massive sur plusieurs jours consécutifs, seule façon de faire reculer le gouvernement, notre organisation vous propose, pour commencer, **une grève et une manifestation à Paris devant le MEN ce jeudi 25 janvier.**

Nous comptons sur vous, vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM

Calculez votre DGH !

Vous l'aurez compris, surtout après avoir lu notre édito, les chefs d'établissement n'ont pas les éléments officiels leur permettant de travailler sereinement à la répartition de leur DGH... Pour éviter le pire, il nous faut donc les aider. Pour commencer, n'hésitez pas à transmettre à votre chef d'établissement les documents du SNETAA-FO :

- 🔊 **Grilles horaires Bac Pro** (non officielles à ce jour) ;
- 🔊 **Grilles horaires CAP** ;
- 🔊 **Modalités de financement des structures, options et dispositifs spécifiques.**

Ensuite, nous vous invitons à vérifier si le volume global attribué à votre établissement correspond bien à celui que vous devez avoir. Pour ce faire, voici quelques rappels :

🔊 **SEGPA :**

4^{ème} : **28h** par division dont 4 heures d'enseignements complémentaires

3^{ème} : **31,5h** par division dont 4 heures d'enseignements complémentaires

S'ajoute à ces horaires une **dotation horaire complémentaire de 3h** par division. Nous militons pour que ce soit +6 en 4^{ème} et +12 en 3^{ème} afin de pouvoir donner toutes les heures d'atelier aux élèves ! **Seuil divisionnaire appliqué : 16.**

🔊 **CAP 1^{ère} / 2^{ème} année : 37h** par division (hors dédoublements soumis à des seuils)

Seuil de TD pour les matières d'enseignement général dont la réglementation prévoit un dédoublement : 17

Seuil de TD pour les langues vivantes : 15

Seuil de TP pour l'enseignement professionnel (variable selon la nature des formations) : 5, 10 ou 15

A ces 31h s'ajoutent 6h par division (et non par regroupement de 2 divisions de 15) pour la « réalisation d'un chef d'œuvre ».

🔊 **Bac Pro (pour les 3 années dès la rentrée 2024)**

☑ **Seconde** : 30h (+ volume complémentaire d'heures-professeur)

☑ **Première** : 29,5h (+ volume complémentaire d'heures-professeur)

☑ **Terminale** : 31h (+ volume complémentaire d'heures-professeur)

Le **volume complémentaire** (pour les dédoublements) se calcule ainsi :

Grille 1 (Production) : **(nombre total d'élèves/20) x 16 ; (Attention ! x 13,5 pour les Terminales)**

Grille 2 (Services) : **(nombre total d'élèves/24) x 16 ; (x 13,5 pour les Terminales)**

Pour les divisions dont les effectifs sont inférieurs ou égaux à 15 (grille 1) ou 18 (grille 2), et regroupées pour certains enseignements avec des divisions de spécialités différentes, alors le **coefficient multiplicateur est 8 (6,75 pour les Terminales).**

🔊 **3^{ème} prépa-métiers** (arrêté du 10 avril 2019) : 35h par division sont données à ces formations.

🔊 **ULIS** : Un forfait correspondant aux Obligations Règlementaires de Service du coordonnateur est accordé à ce dispositif. **Seuil divisionnaire : 10**

🔊 **Mention complémentaire** : 20h par division sont données à ces sections, à l'exception de la mention complémentaire « aéronautique » (28h) et la mention « aide à domicile » (24h).

N'hésitez pas à venir vers nos militants si besoin.

Brèves

Grève le 25 janvier :

Face aux propos inadmissibles et méprisants de la ministre, la FNEC FP-FO appelle les personnels à être en grève et à manifester sous les fenêtres de la Ministre Oudéa-Castéra le jeudi 25 janvier :

- pour défendre l'École publique ;
- pour revendiquer les créations de postes nécessaires, en particulier dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- pour exiger un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !

HMIS le 30 janvier :

Les correspondants locaux du SNETAA-FO ont reçu du National une lettre notamment pour les informer de l'actualité... Il leur écrit ceci : « Partout, les PLP sont prêts à se mobiliser pour ne pas laisser ce ministère organiser la destruction du LP, mais ils demandent aussi que leur syndicat soit capable de proposer des moyens d'actions collectifs différents de la journée de grève. Pour répondre à cette attente de nos collègues, nous vous demandons d'organiser une HMIS dans votre établissement le mardi 30 janvier de 11h à 12h (au cours de laquelle vous pourrez notamment proposer une motion à présenter au prochain CA). ».

Rupture conventionnelle :

Vous trouverez la circulaire académique concernant la rupture conventionnelle en ligne sur notre site Internet. Les demandes doivent être faites avant le 8 mars 2024. N'hésitez pas à nous contacter si besoin.

Mutations INTER 2024 :

Nos collègues participant au mouvement INTRA n'ont plus que quelques jours (25 janvier) pour vérifier leurs barèmes... En effet, les barèmes seront arrêtés le 30 janvier 2024. N'hésitez pas à venir vers le SNETAA-FO si besoin. Les PLP ne doivent pas passer à côté de leur droit à mutation. N'hésitez pas à venir vers le SNETAA-FO si besoin.

Accès au corps des agrégés :

Si vous avez pour ambition d'accéder au corps des agrégés via la liste d'aptitude, alors vous devez saisir votre candidature avant le 25 janvier 2024 sur **I-Prof** (via le service SIAP/Iprof). La circulaire académique est en ligne sur notre site Internet. Voir notre « Note aux S1 » du 15 janvier 2024 pour davantage d'explications



Agenda

Mardi 23 janvier

Comité Social d'Administration Académique

Jeudi 25 janvier

Date limite de contestation des barèmes INTER retenus par l'administration